

Volet B**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

06105680

**DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR**le **21-06-2006***Pr le Greffier*
Ph Greffe

N° d'entreprise 0475.313 955

Dénomination

(en entier)

Société Anonyme SUPERPHAR MANUFACTURING

Forme juridique société anonyme

Siege RUE DES ECHASSEURS 4 - 5000 NAMUR

**Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire - Modification des statuts - changement
changement de dénomination et transfert du siège social - modification de la
date de l'assemblée générale ordinaire -**

D'un acte reçu par le Notaire Xavier DUGARDIN, suppléant en l'Etude du Notaire Michel PIRSON à Namur, le trente mai deux mil six, enregistré à Namur 1 le douze juin deux mil six, volume 1035, folio 41, case 05, il résulte que s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la "Société Anonyme SUPERPHAR MANUFACTURING", laquelle a décidé à l'unanimité ce qui suit :

PREMIERE RESOLUTION CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée a décidé de procéder au changement de la dénomination sociale en « PHARMA MANUFACTURING » et ce, à compter du 30 mai 2006

En conséquence, le texte de l'alinéa 2 de l'article 1 des statuts actuels est remplacé par le texte suivant

« Elle est dénommée « PHARMA MANUFACTURING » »

DEUXIEME RESOLUTION MODIFICATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, pour la porter du premier juin à quatorze heures au troisième jeudi du mois de juin de chaque année, à dix-sept heures

En conséquence, le texte de l'alinéa 1 de l'article 14 des statuts actuels est remplacé par le texte suivant :

« L'assemblée générale annuelle se réunit, de plein droit, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année, à dix-sept heures ».

TROISIEME RESOLUTION TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'assemblée décide de procéder au transfert du siège social pour l'établir à 5032 Gembloux (Les Isnes), Parc Scientifique CREALYS, rue Guillaume Fouquet, numéro 16, et ce, à compter du 30 mai 2006.

En conséquence, le texte de l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts actuels est remplacé par le texte suivant

« Le siège social est établi à 5032 Gembloux (Les Isnes), Parc Scientifique CREALYS, rue Guillaume Fouquet, numéro 16 »

QUATRIEME RESOLUTION : COORDINATION DES STATUTS

Le Notaire soussigné est chargé par l'assemblée de veiller à la coordination des statuts de la Société.

Mises au vote, ces résolutions ont été adoptées par l'assemblée à l'unanimité

POUR EXTRAIT LITTERAL CONFORME

Déposé en même temps une expédition de l'acte de modification des statuts

et un exemplaire des statuts coordonnés

Notaire Xavier DUGARDIN, suppléant en l'Etude du Notaire Michel PIRSON, Namur.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/06/2006 - Annexes du Moniteur belge